



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 7 juillet 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Campagne d'irrigation 2022 : des débits à nouveau en baisse, une extension des mesures de restriction

Les récents épisodes d'orages accompagnés d'une baisse sensible des températures font place depuis quelques jours à une nouvelle période chaude et sèche qui, suivant les prévisions météorologiques, s'annonce durable au moins jusqu'à la mi-juillet. Le débit de la plupart des cours d'eau du département est en baisse et plusieurs d'entre eux ont atteint des niveaux préoccupants. La situation devrait en outre s'aggraver dans les jours à venir.

Cette situation a conduit le préfet de la Dordogne à prendre plusieurs mesures :

- Réglementation de la manœuvre de vannes et celle des empellements sur les cours d'eau de la Dordogne par arrêté du 5 juillet 2022, applicables jusqu'au 31 octobre 2022.
- Restrictions des prélèvements en eau à usage d'irrigation, applicables à compter du vendredi 8 juillet 2022 à 8h00, sur les cours d'eau et suivants :
 - Belle, Caudeau, Couze/Couzeau, Germaine/Lizabel : ALERTE (interdiction de prélèvement 2 jours par semaine)
 - Boulou, Beauronne de Chancelade, Gardonette, Estrop, Lidoire, Dropt amont, Bournègue, Escourou : ALERTE RENFORCÉE (interdiction de prélèvement 3,5 jours par semaine)
 - Céou amont, Tournefeuille, Seignal, Conne : CRISE (interdiction totale de prélèvement)

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies concernées, à la DDT de la Dordogne, sur le site Internet des services de l'État (www.dordogne.gouv.fr) et sur le site Propluvia (<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>)

